

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MARS 2025

Le 31 Mars 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 24 Mars 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUNETTI, FLEURT, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. SONNI	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, CROMER, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Claude LAPARLIERE

471 - OBJET : Demande de subvention DETR - Aménagement d'espace public – Quartier de l'Équerre – Plan de financement prévisionnel

Dans le cadre d'une volonté politique, initiée en 2008, de revitalisation du centre bourg de la ville de Lesparre Médoc, la municipalité, nouvellement élue à l'époque, a engagé ce projet par l'acquisition de nombreux biens immobiliers, voués pour certains à la réhabilitation et pour d'autres à la démolition.

Le Quartier dit de l'Équerre, situé au cœur de ville, a déjà connu de profondes transformations laissant place à une réserve foncière non bâtie de près de 7 000 m².

Aussi, l'objectif d'aménagement de cette surface publique consiste en la création d'un espace de respiration, alliant un *axe de cheminement piéton* entre l'hyper centre-ville et ses commerçants, et le quartier 19^{ème}, quartier historique de la ville accueillant de nombreux services tant administratifs, que culturels ou encore scolaires, *une aire de jeux* pour les plus jeunes, *une aire de pique-nique* ainsi que des *espaces de végétalisations* avec des arbres de haut jet.

Ces investissements seraient éligibles à la DETR 2025.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait de la façon suivante :

▪ Travaux HT	↗	69 259,00 €
▪ Subvention DETR – 25%	↗	- 17 314,75 €
▪ Autofinancement (HT+TVA)	↗	65 796,05 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel afférent à cet aménagement. Les crédits nécessaires seront ouverts sur le Budget Primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250331-471-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 01/04/2025



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD